Du *Rappel* :

Le scrutin est fini ; la République est triomphante ; il est qu'après cette épreuve décisive le pays paraîtra enfin plus rassuré, plus sûr de lui, prêt à faire dans la voie des réformes. Il ne faut pas que la victoire soit stérile, aussi bien pour le pays que pour le Sénat lui-même.

JOURNAUX RÉACTIONNAIRES

Du *Figaro* :

Les élections sénatoriales ont donné la résultat suivant : l'allure générale du mouvement ne permet pas de tirer de leurs résultats partiels des conclusions d'ensemble. Il est superflu de discuter l'importance du fait. Il apparaîtrait, aussi que vous le croyez si, que les électeurs se trompent, qu'ils sont égarés par des sophismes ou par des préjugés, il faut bien cependant voir les choses comme elles sont et se rendre compte du courant qui suit l'opinion.

On peut ne pas aimer la République, il est indéniable de la subir, et, plus on lui résistera, plus elle fera sentir la lourdeur de son joug à ses adversaires. Les efforts que tentent pour désorganiser les conservateurs de la République et pour nier la sincérité de leur renoncement sont, d'autre part, la preuve évidente que ceux-ci ont trouvé là le meilleur moyen pour combattre et pour vaincre un jour l'intolérance et l'oppression des Jacobins.

Du *Gaulois* :

La caractéristique de cette journée est l'affirmation d'une majorité gouvernementale. Non seulement à Paris, M. de Freycinet a pu prétendre à la liste, avec une majorité considérable, composée de tous les partis et sous-partis républicains, mais dans encore circonscriptions on a pu voir la victoire d'un ennemi déclaré et notable du gouvernement.

Ce résultat était prévu et ne surprendra personne le corps électoral restreint où s'alimente le Sénat était par sa nature même enclin aux opinions moyennes et gouvernementales.

Les réactionnaires perdent la majeure partie des sièges qu'ils occupaient dans le Sénat, et, le Sénat, qui sur seize. Ils ne reviennent qu'au nombre de six dans la nouvelle fournée.

Ils s'étaient préparés à ce désastre, nous entraînent et ils en acceptèrent l'issue sans chagrin.

De l'*Autorité* :

Nous ne voulons pas apprécier à l'heure qu'il est, le résultat des élections sénatoriales.

Quel qu'il soit, d'ailleurs, il ne nous intéresse que médiocrement, par cette raison que nous considérons le Sénat, tel qu'il est constitué, comme un rouage inutile et encombrant.

Sans autorité par son mode de recrutement, sans prestige aux yeux du peuple, qui ne l'accepte pas comme une émanation de lui-même, ce Sénat est condamné à n'être qu'une conjonction pour ne pas dire un obstacle. Il ne peut rien faire qu'un rien inutile, rien créé de personnel, se bornant à piétiner dans les vieilles routines et à emprunter aux régimes passés tout ce que ceux-ci avaient de défectueux ou de caduc.

La discipline même n'est pas seulement inutile, puisqu'elle empêche le véhicule de marcher, de tourner et de se mouvoir librement.

JOURNAUX ÉTRANGERS

Au moment de mettre sous presse nous n'avons encore reçu que trois journaux étrangers qui apprécient les élections de dimanche. Tout en constatant l'immense succès remporté par le parti républicain, ces feuilles s'appesantissent surtout sur la rentrée de M. Jules Ferry au Parlement. Qu'on en juge :

L'*Indépendance belge* :

On sait par suite de quelles manœuvres antirépublicaines et bonapartistes, le nom de ce homme éminent succombe aux dernières élections législatives, victime de rancunes politiques et de rancunes audacieusement mensongères. Il entre aujourd'hui dans la politique active où son talent et l'autorité de son passé gouvernemental apporteront une force nouvelle à la majorité républicaine du Sénat.

L'*Etoile Belge* :

Les élections sénatoriales des Vosges ont ainsi réparé et effacé l'ostracisme injustifiable dont le suffrage universel, en 1889, avait usé à l'égard du célèbre ancien président du conseil.

Le Standard :

Nous assistons avec satisfaction à rentrée en scène de M. Jules Ferry et nous y voyons la réparation d'une criante injustice.

LE LISEUR.

LE DRAME DE CHANTELLE

(Nouveaux détails)

Soixante-quinze jours se sont écoulés depuis que le malheureux notaire Lépine trouva la mort dans le jardin de la Motte-Bourbonnel, à ce jour encore dénouerle nœud de cette lugubre tragédie.

Cependant que n'a-t-on pas fait pour arriver à la découverte de la vérité ? Bien que nous sachions n'est passé inaperçu, tout a été supputé et étudié, toutes les ou positions émises ont été examinées et malgré cela le jour ne s'en est guère plus que le lendemain du crime.

Mme Achet peut se vanter d'avoir donné et de donner encore du fil à retordre aux magistrats.

Elle a été successivement interrogée par le juge de paix de Chantelle, le juge d'instruct on, le procureur de la République de Gannat, l'inspecteur Orion et en dernier lieu par les magistrats de la Cour, MM. Gaillan, Picot et Lalof, tous y ont perdu leur latin et dit ont reconnaître qu'ils avaient affaire à forte partie. Les interrogatoires très longs que la prévenue subissait n'ont pu ébranler ce caractère tenace.

Nous fa soit le récapitulation de ces interrogatoires et nous pouvons évaluer, sans crainte de nous tromper leur durée, depuis le commencement de l'instruction, à 70 heures.

Nous avons suivi toutes les phases de l'instruction, et ne connaitrions-nous pas le seul avec que Mme Achet se soit laissé arracher, notre conviction est établie, tout sujet de la présence d'un complice ; oui, ce complice existe, et nous allons même plus loin, nous croyons que dans ce crime horrible Mme Achet n'est qu'une simple comparse. D'après nous elle n'a servi qu'à attirer ce notaire Lépine dans le jardin de la Motte-Bourbonnel, à ce moment son rôle a pris fin on a été très effacé. C'est ce fameux complice qui avait probablement prémédité le crime et qui avait réglé tous les détails de cette horrible mise en scène.

Quel est ce complice ?

C'est une question qu'il sera impossible d'élucider si Mme Achet ne veut pas se départir de sa réserve habituelle, et nous ne croyons pas qu'elle soit le moins du monde disposée pour le moment à livrer son secret.

Nous avons en tant de suspicions dans cette affaire qu'il serait téméraire de notre part d'émettre la moindre supposition à cet égard ; mais si nous nous faisons l'écho de certains bruits, la découverte de ce complice serait la plus grosse surprise que nous puissions avoir.

Mme Achet avait raison de dire, en parlant de ce complice, qu'il est un misérable ! a car à ce moment la vérité tout entière devrait être connue et Mme Achet ne devrait pas seule supporter le poids de la terrible accusation qui pèse sur elle.

Une personne nous disait, en parlant de ce complice :

— A sa place, j'aurais écrit une lettre à la justice dans laquelle j'aurais raconté comment les faits s'étaient produits et je me serais fait sauter la cervelle.

C'est sûrement ce qu'il aurait dû faire, mais il est probable qu'il ne le fera pas car il doit connaître à fond le caractère de sa complice et sait qu'elle ne dira rien si elle a juré de garder le secret.

D'autre part, les renseignements que nous avons recueillis à Riom, nous apprennent que Mme Achet est de plus en plus abattue ; elle passe une grande partie de son temps couchée et gardant un mutisme presqu'absolu.

Elle refuse la nourriture qui lui est offerte et ne prend qu'une très petite quantité de lait.

L'opinion généralement émise est que si une réaction ne se produit pas, elle succombera sera morte avant la session d'avril, époque où l'on espère faire passer l'affaire qui ne peut, vu l'état de l'instruction, venir à la session de janvier.

Mme Achet n'a pas comme l'ont prétendu certains journaux, essayé une deuxième fois de se suicider, elle a seulement voulu s'ouvrir réellement impossible, attendu qu'elle est étroitement surveillée par deux de ses cousines.

M. Bonneville, notaire à Clermont, vient d'être chargé de vérifier la comptabilité de M. Lépine, la victime de Mme Achet. On espère, à la suite de cette vérification, découvrir quelles personnes étaient intéressées à la suppression de cet officier public.

Arrivera-t-on par cette voie à connaître la vérité ? Oui, peut-être, si l'intérêt a été le mobile du crime ; non, assurément, si l'on est en présence d'un crime passionnel, ainsi que le prétend la rumeur publique.

Dernière Heure

Arrestation de M. Grégoire

Paris, 5 janvier. — M. Grégoire a été arrêté dans la soirée à six heures, au moment où il sortait de la maison de Mme Dequercy.

M. Grégoire a été conduit à la sûreté où le jugement, le condamnant par défaut, lui a été signifié. M. Gré oire a fait immédiatement opposition à ce jugement, puis il a été incarcéré au dépôt.

Le Mouvement géréviste

EN ANGLETERRE

Londres, 5 janvier. — La situation de la grève des railways de l'Ecosse est devenue critique.

Aujourd'hui, à l'occasion de l'élection, plusieurs grévistes demeurant dans une maison appartenant à la Compagnie des railways, de nombreux grévistes et mineurs rassemblés ont refusé de se disperser.

Les troupes et la police ont chargé les émeutiers sur qui ils ont tiré à blanc.

LA BELGIQUE

Mort de M. de Decker

Bruxelles, 5 janvier. — M. Pierre de Decker, ancien ministre de l'intérieur, chef du cabinet clérical de 1855, a succombé cette nuit à l'âge de 78 ans.

M. de Decker souffrait d'une maladie de cœur depuis avril dernier.

Il a été ministre de l'intérieur, chef du cabinet clérical de 1855, a succombé cette nuit à l'âge de 78 ans.

M. de Decker souffrait d'une maladie de cœur depuis avril dernier.

On se souvient que M. de Decker était l'auteur de la loi des couvents, qui causa la chute du cabinet en 1857 et que sa nomination au poste de gouverneur du Limbourg fut l'origine des troubles de 1864.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier

Aujourd'hui ont eu lieu les tirages suivants du Crédit foncier :

Emprunt 1877

Le numéro 75,568 gagne 100,000 francs.
Le numéro 335,155 gagne 50,000 francs.
Les deux numéros 286,097 et 295,199 gagnent chacun 10,000 fr.

Emprunt 1879

Les numéros 545,044 et 78,966 gagn chacun 100,000 francs.
Le numéro 1,411,556 gagne 25,000 fr.
Les deux numéros 1,674,857 et 1,499,727 gagnent chacun 10,000 fr.
Les cinq numéros 746,772 — 4,704,683 — 74,053 — 4,781,294 — 74,891 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations Foncières 1885

Le numéro 550 gagne 100,000 francs.
Le numéro 396,029 gagne 25,000 francs.
Les six numéros 719,741 — 868,924 — 853,841 — 518,509 — 468,228 — 367,444 sont remboursés à 5,000 fr

Les Elections de Délégués mineurs

Dans sa séance du 24 décembre dernier, le Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais a annulé l'élection de M. François Bisiaux, comme délégué de la fosse n° 2 des Mines de Noux.

M. Bisiaux n'est pas éligible. Au moment où l'élection eut lieu, M. Bisiaux ne pouvait être considéré comme un ancien ouvrier mineur, comme il le prétend-il, attendu qu'il travaillait aux mines de Marles.

Par suite de l'annulation de l'élection de M. Bisiaux, les électeurs de la fosse n° 2 des mines de Noux sont convoqués pour le dimanche 25 janvier, à l'effet d'élire un délégué.

Le scrutin aura l'eu à la mairie de Sains-en-Gohelle.

LE

Crime d'Ascq

L'instruction a reçu aujourd'hui une déposition d'une importance capitale concernant cette affaire.

Afin d'obtenir les renseignements les plus précis et les plus sincères, M. Legrand, juge d'instruction, a pu obtenir l'ordre de se rendre en personne près du témoin à charge dont nous allons parler.

Pendant ce même temps que le Parquet, nous apprenons qu'une débitante de Fives croyait avoir reçu, quelques jours après le crime, la visite de deux inculpés, actuellement sous les verrous.

Nous nous y sommes rendus hier, précisément après la venue de M. le juge instructeur et voici ce que nous avons recueilli :

Mme Jules Degrave, aubergiste, rue du Faubourg de Tournai, 192, à l'enseigne : «Au Petit Annappes », a vu entrer dans son estaminet deux hommes : l'un gros, et bien vêtu, la moustache noire, taillée en brosse ; l'autre, légèrement plus grand, mais blond, au teint maladif, tous deux coiffés de casquettes et vêtus de costumes sombres en drap commun, qui se sont in-tallés à la seconde table à gauche en entrant dans l'estaminet. Cette table se trouve presque vis-à-vis du comptoir, dont elle est séparée par un tuyau d'et colonne.

Le blond s'assit à un des côtés de la table, de façon à ne pas le compliquer, tandis que son compagnon, le brun, se mettait à l'extrémité, tournant ainsi le dos à la même direction.

A leur vue et à leurs allures, Mme Degrave n'était pas rassurée ; néanmoins, elle leur servit la canette qui lui fut commandée et vint s'installer contre le foyer, ayant l'air de se chauffer.

Le brun paraissait légèrement pris de boisson, tandis que le blond était plus calme. De son poste, Mme Degrave entendit distinctement le premier dire au second : « Quand tu seras saoul, fais bien attention à ce que tu diras ; se *parle pas de trop.* »

En entendant ces mots, la débitante prêta l'oreille et ne put entendre la réponse du blond ; seulement elle remarqua qu'il ne cessait de compter des coups de gencs à son compagnon pour le faire taire ; il avait sûrement saisi l'attention dont ils étaient l'objet.

Ces manières étant plus ou moins rassurantes pour elle, Mme Degrave, qui avait saisir que quelques mots au hasard de la conversation que les deux amis tenaient à voix basse, Mme Degrave appela son garçon d'écurie pour lui porter secours en cas de nécessité.

Prêtant toujours l'oreille à ce qu'ils disaient, la débitante surprit encore la phrase suivante toujours dite par le même : « *Hein, quel vieux dur ? qui aurait jamais pensé cela ?* » Le blond répondit quelques mots à voix telle ment basse, qu'ils ne lui est les comprendre. Elle remarqua, à ce moment, que ce dernier avait le regard en dessous, tandis que l'autre avait le regard fixe et plutôt fécon.

A ce moment, entra dans le débit le facteur du quartier, M. Fernand X..., légèrement bolteux, qui était un peu lancé. Il alla s'installer à la table de nos deux inconnus et Mme Degrave remarqua que cette manière d'agir avait le don de les contrarier et de les gêner énormément, car ils rougirent tous deux.

Sans remarquer leur embarras, le facteur leur dit : « On ne boit donc pas ? » et il se fit servir une chopine. Mais, à ces deux interpellés répondit en avançant son verre pour trinquer : « Mais si, monsieur. » La conversation en resta-là. On ne apporte une seconde canette, après quoi le facteur sortit.

L'aubergiste fit alors la remarque aux deux premiers consommateurs qu'ils avaient eu l'air de ne pas connaître le facteur ; ils répondirent que c'était vrai. « Alors, pourquoi avez-vous trinqué avec lui, leur dit-elle ? »

Mais ils ne relevèrent pas cette parole et le blond ayant sollicité la communication d'une pièce de 50 centimes, ils sort rent, prenant la direction d'Hellemmes.

Nous aurons voulu obtenir quelques renseignements plus précis sur la tournure et l'aspect de ces hommes, dont le signalement donné par Mme Degrave correspond à ceux à celui des inculpés des railways, de nombreux grévistes et mineurs rassemblés ont refusé de se disperser.

Les troupes et la police ont chargé les émeutiers sur qui ils ont tiré à blanc.

LA BELGIQUE

Mort de M. de Decker

Bruxelles, 5 janvier. — M. Pierre de Decker, ancien ministre de l'intérieur, chef du cabinet clérical de 1855, a succombé cette nuit à l'âge de 78 ans.

M. de Decker souffrait d'une maladie de cœur depuis avril dernier.

On se souvient que M. de Decker était l'auteur de la loi des couvents, qui causa la chute du cabinet en 1857 et que sa nomination au poste de gouverneur du Limbourg fut l'origine des troubles de 1864.

TIRAGE D'OBLIGATIONS

Crédit Foncier

Aujourd'hui ont eu lieu les tirages suivants du Crédit foncier :

Emprunt 1877

Le numéro 75,568 gagne 100,000 francs.
Le numéro 335,155 gagne 50,000 francs.
Les deux numéros 286,097 et 295,199 gagnent chacun 10,000 fr.

Emprunt 1879

Les numéros 545,044 et 78,966 gagn chacun 100,000 francs.
Le numéro 1,411,556 gagne 25,000 fr.
Les deux numéros 1,674,857 et 1,499,727 gagnent chacun 10,000 fr.
Les cinq numéros 746,772 — 4,704,683 — 74,053 — 4,781,294 — 74,891 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations Foncières 1885

Le numéro 550 gagne 100,000 francs.
Le numéro 396,029 gagne 25,000 francs.
Les six numéros 719,741 — 868,924 — 853,841 — 518,509 — 468,228 — 367,444 sont remboursés à 5,000 fr

Les Elections de Délégués mineurs

Dans sa séance du 24 décembre dernier, le Conseil de Préfecture du Pas-de-Calais a annulé l'élection de M. François Bisiaux, comme délégué de la fosse n° 2 des Mines de Noux.

M. Bisiaux n'est pas éligible. Au moment où l'élection eut lieu, M. Bisiaux ne pouvait être considéré comme un ancien ouvrier mineur, comme il le prétend-il, attendu qu'il travaillait aux mines de Marles.

Par suite de l'annulation de l'élection de M. Bisiaux, les électeurs de la fosse n° 2 des mines de Noux sont convoqués pour le dimanche 25 janvier, à l'effet d'élire un délégué.

Le scrutin aura l'eu à la mairie de Sains-en-Gohelle.

Chronique du Sport

Sport nautique

Dans son numéro du 3 janvier, le journal *L'Aviron* publie le tableau de classement par nombre de prix obtenus des rameurs et des sociétés nautiques de France dans les régates internationales ou générales de l'année 1890.

Nous constatons avec plaisir que notre région y tient un rang fort honorable ; sur les 58 sociétés classées :

L'Aviron nautique de Calais arrive 6e.
Le Cercle de l'Aviron de Roubaix 7e.
L'Emulation nautique de Boulogne 8e.
L'Union nautique de Valenciennes 10e.
Le Sporting-Club d'Armentières 16e.
Le Sport nautique d'Amiens 18e.
Le Sport nautique de Lille 22e.
Le Sport nautique d'Abbeville 25e.

Dans le classement des rameurs seniors, nous remarquons 4e rang de l'enfant de nom de M. E. Truffaut, du Cercle de l'Aviron de Roubaix qui a remporté le plus grand nombre de prix dans les courses à un rameur (skiff.)

Chronique locale

ROUBAIX

Tentative d'assassinat rue du Fort

Hier soir, vers six heures et un quart, le nommé Gaston Hubreck, âgé de vingt-cinq ans, a tenté d'assassiner sa femme, Marie Chambeaud, âgée de vingt-quatre ans.

Depuis les quelques années qu'il était en ménage cet individu avait une conduite déplorable et il y a six mois sa femme avait dû quitter le foyer conjugal pour aller vivre avec deux enfants qu'elle a eus de son premier lit, rue du Fort, cour St-Henri, au lieu dit : Tête de mouton.

Huberck à plusieurs reprises vint en cet endroit voir sa femme et insister auprès d'elle pour qu'elle reprenne la vie commune. Elle s'y refusa toujours énergiquement.

Pour plus ivre encore que d'habitude ce misérable se présenta chez sa femme et lui ordonna de mettre ses enfants au lit.

Comme elle refusait d'obtempérer à cet ordre il se mit à l'injurier, puis profitant d'un instant où elle avait le dos tourné, il la frappa d'un couteau de cuisine long de 25 centimètres.

La malheureuse tomba en poussant un cri qui fut entendu d'une autre locataire Mme Delmulle. Au moment où celle-ci voulut porter secours à la blessée, le meurtrier se posa devant elle en disant : « N'avancez pas, car je vous en fais autant. »

Deux ouvriers, MM. Henri Lepers, cabaretier au *Nouveau-Monde* et Emile Pamart, demeurant à Croix, rue Kléber, maîtrisèrent l'assassin et le conduisirent devant M. Chauveau, commissaire de police du le arrondissement.

La victime, réfugiée chez M. Auguste Boucher, cabaretier, y reçut les soins de M. Ballin. Puis on la fit ensuite transporter à l'hôpital. Son état, quoique grave, ne met pas sa vie en danger.

Dans la soirée, une foule considérable s'attendait rue du Fort, commentant la tentative d'assassinat qui s'était produite.

Le coupable, qui a déjà été condamné, a un caractère extrêmement violent et maintes fois il avait dit à ses camarades qu'il tuerait sa femme.

Suicide. — Le mercredi 31 décembre, le sieur Charles Desmet, tisserand, âgé de 45 ans, était venu demeurer rue des Ronces Huylbrock, charcutiers, rue des Longues-Haies.

Dimanche après une courte absence il demeurait à Lille et revenait dimanchdrait que. Ils n'attachèrent aucune importance à cet avertissement, mais hier matin soudainement inquiets ils prévinrent M. Vancostenoble, commissaire de police du 3e arrondissement qui appela les serruriers pour ouvrir la porte de la chambre.

Desmet s'était pendu à un clou enfoncé dans l'encadrement de la fenêtre après avoir tenté de se donner la mort à l'aide d'un rasoir trouvé rempli de charbon de bois à demi consumé.

La mort remontait à 24 heures.

Cet infortuné avait dû quitter la fabrique de carreaux du Pile à la suite d'une discussion avec un contre-maître le qui poursuivit de sa haine jusqu'à le faire chasser de la maison Wattine où il avait été embauché comme tisserand.

Il en conçut un profond chagrin et résolut d'en finir avec la vie. C'est ce qu'il a fait.

L'affaire Desbouvries. — Desbouvries a été transféré hier à la maison d'arrêt de Lille. Sa femme est dans un état qui ne laisse que peu d'espoir de la sauver.

Entre agents et civils. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, les frères Delesalle, étant ivres, enfoncèrent la porte et brisèrent les carreaux de l'estaminet Schittecatte, rue Vaucanson.

Ce bruit attira les agents Bourgois et Moschaert qui s'emparèrent de l'un d'eux, Arthur Delesalle.

Tandis qu'ils conduisaient leur prisonnier au dépôt, ils virent arriver à eux, les deux frères Delesalle, et une dizaine d'autres individus tous armés de couteaux qui se précipitèrent sur eux et les obligèrent à lâcher leur camarade.

Cercle militaire. — *Conférence.* — La sixième conférence du Cercle militaire aura lieu mercredi 7 courant, à 8 heures 1/2 précises.

La Commission prie MM. les officiers du Cercle d'y assister en grand nombre, ainsi que MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale ne faisant pas partie du Cercle.

Le verglas et les accidents. — Un ce temps de verglas, on ne saurait trop recommander aux locataires et propriétaires de notoyer le devantage de leur habitation.

Dans la journée o hier, deux accidents se sont produits rue de la Gare ; c'est le verglas qui en est la cause.

Le sieur Charles Duvivier, cordonnier, âgé de 55 ans, demeurant rue des Anges, 39, s'est fait une fracture à la jambe gauche.

Une femme, Catherine Vandenbrouck, demeurant rue du Chemin de fer, 57, a en également la cuisse gauche fracturée.

Tous deux ont été admis à l'Hôtel-Dieu.

Feu de cheminée. — Un feu de cheminée s'est déclaré dimanche soir vers sept heures et demie, chez MM. Vanoutryve et Duhamel, fabricants de tissus, rue des Lignes.

Il a suffi d'une poignée de sel jetée dans la cheminée pour éteindre le feu.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé à l'arrestation du nommé Henri Dwaerm, manœuvre, âgé de 27 ans, qui avait volé une pièce de drap pendant l'incendie de l'établissement Prouvost-Scrépel, au Trichon.

Un expulsé. — Sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion, le nommé Louis Vermiche, tisserand, demeurant rue du Parc, a été arrêté et conduit au dépôt.

L' « Union artistique et littéraire » organise, pour le dimanche 11 janvier, un concert qui aura lieu dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville et dont le programme sera une véritable attraction. Le but poursuivi par la société est de secourir les artistes qui seraient dans le besoin, de récompenser les élèves de l'école académique de Roubaix-Tourcoing et d'aider les artistes qui, faute de ressources, ne pourraient achever leurs études.

Le concert sera suivi d'une magnifique tombola. M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, plusieurs notabilités de Roubaix et de Tourcoing, les graveurs et les dessinateurs ont envoyé des lots superbes que le public sera admis à voir aujourd'hui dimanche, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. L'exposition se fera dans un local attenant à l'Hôtel-de-Ville, où a été précédemment installé le Cosmorama. L'entrée est absolument gratuite. Nul doute que tous nos concitoyens ne se rendent à cette exposition qui renferme de charmantes choses d'art.

Les billets ont été mis en circulation. Le prix des billets de la tombola est fixé à un franc ; celui des places numérotées à 5 fr., les non-numérotées à 2 fr.

Tout cachet de 5 fr. donnera droit à un billet de la tombola.

Notons en passant que la salle d'exposition est ornée de plantes magnifiques sortant des serres de M. Willem, horticulteur à Roubaix, Grande-Rue, à cet égard de la décoration et de l'encadrement des gravures. Le public trouvera dans la salle des carrés pour le concert et des stands de tombola.

Nos lecteurs trouveront des billets de tombola dans nos bureaux, 19, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix.

Nous aurons à revenir sur cette œuvre de bienfaisance.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX

Séances des 3 et 4 janvier 189[illegible]

Versements

Roubaix	212	déposants	30,015 francs
Lannoy	25	—	3,279
Croix	10	—	2,355
Wattrelos	6	—	1,335
Totaux	253	—	41,029

Remboursements

Roubaix	142	remboursements	38,091
Lannoy	17	—	4,047
Croix	7	—	1,585
Wattrelos	1	—	3,256
Totaux	178	—	46,983

Les opérations du mois de janvier sont suivies :

A Roubaix, par MM. Dujardin et Delaître-Varlet, directeurs : MM. Georges Mazure et A. Vernier-Lagache, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par MM. Alphonse Toulemonde. — A Croix, par MM. Eugène Caen et Louis Lepers. — A Wattrelos, par MM. Louis Leuridan et Ed. Delplanque.

Ordre de service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts et pour les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 h. 1/4 (salle de la Justice de Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les dimanches à 11 h. 1/2, les samedis à 10 h. 1/2, 8 jours après la demande.

Le Caissier,
FRÉMONT.

Étrennes incomparables

Mes plus charmants cadeaux, mes plus belles étrennes,

Où dorment trois ravons au parfum doux et frais,
Trois CONGO vêtus d'or, ravons digres des roines...
Quelle suave odeur et quel divin nectar !
C'est la perfection, le dernier mot de l'art !

Une ravonisienne émerveillée à l'inventeur du Congo.

TOURCOING

UN DRAME RUE DE PARIS

Un ouvrier qui frappe son contre-maître. — Le meurtrier se constitue prisonnier. — Confrontations. — Le blessé est dans un état grave.

Un drame terrible s'est déroulé hier soir à cinq heures, à l'angle des rues Debuchy et de Paris. Un ouvrier cordonnier, âgé de 25 ans, de la fabrique de fapis Lorthiois frères, rue du Petit-Village, a frappé à coups de couteau son contre-maître, auquel il attribuait son renvoi.

Entrons dans le détail des faits :

Au bureau de police

A 5 heures 1/4, hier soir, un homme entrait au bureau central de police et s'adressant à M. le commissaire du 1er arrondissement, déclarait qu'il venait de tuer un homme rue de Paris, et se constituait prisonnier.

L'individu était tête nue, et tenait à la main un couteau ouvert, qu'il tendit au commissaire de police. Il était calme, mais la sueur lui perlait au front. Tout d'abord, on crut que l'homme avait perdu la raison et on lui demanda des explications. Il répondit à toutes les questions qui lui furent posées.

« Je me nomme Louis Declercq, dit-il, ouvrier cordonnier. Depuis 15 jours j'ai quitté la fabrique de tapis Lorthiois frères, je suis marié et père de 7 enfants.

Comme j'attribue mon renvoi au contremaître Destailleur, je l'ai frappé avec ce couteau. Il n'y a qu'un instant que me de Paris, »

Le couteau n'était pas taché de sang, ce qui dépenser que la lame n'avait pas pénétré.

On aura tout à l'heure l'explication de cette constatation.

Des agents conduisirent Louis Declercq devant M. Duvigneau, commissaire du 2e arrondissement, qui, mis au courant, se rendit aussitôt sur les lieux du drame, accompagné du prisonnier, pour procéder à l'enquête et à la confrontation.

L'Enquête

Les faits articulés par l'auteur du drame n'étaient que malheureusement trop exacts. Le contre-maître blessé avait été transporté à son domicile, rue de Paris. Il se nomme Henri Destailleur, âgé de 34 ans, marié et père de 3 enfants. Il a reçu trois coups de couteau. Un seul a pénétré dans le ventre à peu au-dessous du nombril. La blessure est très grave et laisse passer les intestins. Le blessé plongé dans un état comateux n'a pu être interrogé. MM. les docteurs Caudelier et Cornille ont prodigué leurs soins. Les deux autres coups n'ont fait que perforer les vêtements, essuyant la lame du couteau.

L'interrogatoire du meurtrier

M. Duvigneau a procédé à un interrogatoire du meurtrier.

Louis Declercq, est né à Halluin (Nord), le 10 avril 1861, de parents belges, il est par conséquent âgé de 29 ans.

Il exerce la profession d'ouvrdisseur, marié, père de sept enfants dont l'aîné a 15 ans.

Depuis 15 jours, il était sorti de la fabrique Lorthiois frères, où il travaillait comme ouvrdisseur à la main. Depuis quelque temps on a installé dans la fabrique des métiers mécaniques qui contrarient considérablement la production de personnel. Declercq, se trouvant sans ouvrage, attribua son renvoi au contremaître Destailleur ; mais son grief n'était, paraît-il, pas fondé.

Il y a quelques jours, Declercq avait reçu de M. Lorthiois, l'assurance qu'il serait repris à la première place vacante. Or, il avait dit-il, appris qu'un autre ouvrier avait été embauché par le contremaître.

Hier toute la journée, Declercq chercha du travail sans succès. Il se disposait à rentrer chez lui, rue du Clinquet, quand il rencontra au coin de la rue Debuchy, Henri Destailleur qu'il aborda en lui demandant s'il n'y avait encore rien.

Sur la réponse négative du contremaître, Declercq, saisit un couteau dans sa poche et frappa le contre-maître qui s'affaissa sur la chaussée, en poussant une exclamation de douleur. Le sang coulait abondamment de la blessure et il sur la place de la Borne flaque rouge. Pendant que des personnes se précipitaient pour relever le blessé qui fut porté chez lui, le meurtrier courait tout droit au commissariat central.

Une scène déchirante

Au moment où il a été ramené pour être écroué, les deux frères de Declercq se jetèrent sur lui en l'embrassant et en lui criant sur un ton déchirant : « Louis qu'as-tu fait, et les pauvres enfants ? »

Le meurtrier a déclaré regretter fortement son acte et dit qu'en voyant sa famille réduite à la misère, pressant que le travail lui avait été retiré par Destailleur, il avait frappé celui-ci dans un moment de surexcitation.

Declercq a subi en 1877 et 1878 une condamnation à trois jours de prison, en simple police, pour violences.

Le parquet de Lille a été prévenu de cette terrible affaire.

Accident sur la voie ferrée. — Nous avons relaté dans notre numéro de samedi, l'accident survenu le jour de l'an, à six heures du soir, à un cantonnier de la Compagnie du Nord, M. Emile Percq, qui en longeant la voie glissa et dont un pied engagé sur le rail fut broyé par une locomotive qui passait au même moment.

Le malheureux blessé dont l'état n'avait fait qu'empirer et dont l'état de faiblesse ne permettait pas de pratiquer l'amputation du membre mutilé, est mort dans la nuit de dimanche à lundi.

La victime âgée de 41 ans, était mariée et père de cinq enfants.

Jeune voleur. — Hier soir, M. Cuvelier, épicier, rue de Paris, a amené au bureau de police un gamin d'une quinzaine d'années qu'il avait surpris dans sa boutique en flagrant délit de vol de chocolat. Le gamin a été écroué.

Fraude et expulsion. — Dimanche soir, à l'arrivée du train venant de Mouscron, les préposés des douanes, ont arrêté Pa nommée Rosalie Spriet, âgée de 45 ans, demeurant à Mouscron, porteur de 2 kilos de café vert. Cette femme, qui, était remise à la gendarmerie, a pour le nombre de fois expulsée du territoire français.

Deux préposés de la brigade ambulante, ont arrêté, rue de la Lainerie, un gamin nanti de 20 boîtes d'allumettes.

Combat de Coqs. — Aujourd'hui mardi 6 janvier, partie de coqs, entre M. Henri Delphanque, rue du Moulin-Fagot, contre la Société de l'Abattoir, dit Emile, marchand de beurre. — 2 de 3 morts, pour 50 fr. — Les paires se jouent à 10 fr. — La mise au pare aura lieu à 3 heures. — Entrée : 50 centimes.

WATTRELOS

Entre braconnier et Garde-chasse

On raconte que dans l'après-midi de dimanche, une rencontre a eu lieu entre un garde-chasse, M. F. H., demeurant rue de la Vigne et un braconnier très dangereux aux environs du Ballon, à proximité de la frontière belge.

Les deux hommes se seraient échangé plusieurs coups de fusil qui n'on heureusement pas porté.

Le braconnier a réussi à passer la frontière.

Attaque nocturne. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, sortant de l'estaminet Blain, hameau de Grimonpont, lorsqu'il fut reçu de coups et dévalisé par des malfaiteurs.

M. Delespaut ne connaît pas ses agresseurs.

LILLE

Une explosion. — Dimanche soir, vers cinq heures, une explosion de gaz s'est produite au kiosque des tramways de la porte de Béthune.

Par suite de la détonation, les vitres ont volé en éclats et une partie de la boiserie a été démolie.

Le chef de station, M. Emile Vancanenyt, a été brûlé à la figure et au poignet gauche.

Il a reçu des soins chez M. Fourdin, pharmacien, qui a constaté que des brûlures étaient heureusement sans gravité.

Cette explosion est attribuée à une fuite de gaz.

Attaque nocturne. — Dimanche soir, vers neuf heures, M. Louis Midi, âgé de 56 ans, charretier, demeurant rue du Curé, 44, a été attaqué boulevard Louis XIV par un individu qui lui a enlevé un paquet de linge.

La police a commencé des recherches.

Accidents. — Dimanche soir, deux agents en faisant une chaussée, M. Duvet, bouché sur le sol, boulevard Victor Hugo, le nommé Edouard Surry, 61 ans, pensionnaire à l'Hospice général.

Cet homme qui était ivre, a été transporté sur un poste de police de la rue de Fontenoy où il a été réchauffé.

— Hier matin, vers onze heures et demie, l'essieu d'un chariot chargé de fils appartenant à M. Boutemy, filateur, à Lannoy, s'est rompu en passant sur l'aiguille de la ligne des tramways en dehors du deuxième pont de la porte de Roubaix. Le chariot s'est renversé au travers de la rue et la circulation des voitures et des tramways a été interrompue pendant deux heures.

— Hier, après-midi, vers une heure et demie, le jeune Louis Dervas, âgé de 10 ans 1/2, demeurant rue de la Paix d'Utrecht, 27, est tombé dans la rue de Flandre. Il a reçu les soins de M. le docteur Lamman, qui a constaté une contusion au genou gauche.

— Hier soir, vers six heures et demie, Mme Marie Bourdon, femme Tabary, 31 ans, repasseuse, demeurant boulevard de la Liberté 169, est tombée place Jacquart. Transportée à la pharmacie Brasseur, elle y reçut les soins de M. le docteur Copperman, qui constate une fracture de la jambe droite. De là, elle fut transportée en civière à son domicile.

Un homme à l'eau. — Dimanche, vers neuf heures et demie du matin, M. Henri Lefort, marinier, dont le bateau est amarré quai du Wault, en cassant des glaçons autour de son chalaud, glissa et tomba à l'eau.

Cet homme allait périr, quand il fut retiré sain et sauf par M. D. Delcroix, affréteur de bateaux.

Les vols. — La police recherche activement Hortense Fabry, âgée de 30 ans, pour vol d'un jupon en mérinos, d'un tablier et d'un châle en laine, au préjudice de Mme Pluvinage, cabaretière, chez laquelle elle logeait.

— D'un autre côté, elle a procédé à l'arrestation de Alexandrine Wyckaert, âgée de 23 ans, demeurant rue de Fontenoy, 94, pour vol d'une montre et d'un chaîne en or d'une valeur de 250 francs, au préjudice de M. Alfred Cuvelier, cabaretier, chez lequel elle logeait.

Arrestations. — La police a arrêté Charles Sallerain, âgé de 24 ans, ajusteur, demeurant 23 rue Jeanne-Maillotte, et Louis Carrier, âgé de 27